

Affaire des notes de frais : la députée Coralie Dubost quitte la politique

PAR SARAH BRETHES ET ANTON ROUGET
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 1 MAI 2022



Coralie Dubost à l'Assemblée nationale, en septembre 2019. © Photo Jacques Demarthon / AFP

Deux jours après les révélations de Mediapart sur ses notes de frais à l'Assemblée nationale, Coralie Dubost a annoncé son retrait de la vie politique. L'affaire fragilise d'autres piliers de la majorité qui, dans des circonstances similaires, sont eux toujours en poste.

À l'amorce de la campagne des élections législatives, l'affaire était devenue intenable pour la majorité. La députée de l'Hérault Coralie Dubost, numéro 2 du groupe La République en marche (LREM) à l'Assemblée nationale, a annoncé son « *retrait de la vie politique* », ce dimanche 1^{er} mai.

Élue pour la première fois en 2017, la députée ne sera pas candidate à sa réélection. La faute aux révélations de Mediapart, deux jours plus tôt, sur les usages inappropriés de son avance de frais de mandat (AFM), une enveloppe mensuelle de 5 373 euros d'argent public que les parlementaires sont tenus d'utiliser pour régler des dépenses liées à l'exercice de leur mandat. Comme nous l'avons raconté, Coralie

Dubost a pioché dans cet argent pour des dépenses personnelles. Avant d'être épinglée dans un rapport confidentiel et de rembourser une partie de la somme.



Coralie Dubost à l'Assemblée nationale, en septembre 2019. © Photo Jacques Demarthon / AFP

Fondé sur les témoignages d'anciens membres de l'équipe parlementaire de Coralie Dubost, le rapport accuse aussi la députée de leur avoir demandé de réaliser des tâches relatives à sa vie personnelle, sans lien avec les travaux de l'Assemblée nationale.

Dans son **communiqué de presse**, Coralie Dubost ne conteste pas précisément les faits reprochés, mais dénonce des « *attaques injustes* » et une « *cabale antiparlementaire* ». Sa décision de quitter la vie politique fragilise, par effet de contraste, la position d'autres piliers de la majorité qui, dans des circonstances similaires, ont toujours refusé de se mettre en retrait de leur mandat.

C'est notamment le cas du député des Hauts-de-Seine Thierry Solère, conseiller d'Emmanuel Macron à l'Élysée, dont les nombreuses mises en examen (dont une pour des soupçons de détournement portant sur **167 000 euros de frais de mandat**) n'ont jamais fragilisé sa position politique.

Même absence de sanction pour le député du Val-de-Marne Jean-Jacques Bridey, un des premiers socialistes ayant rallié Emmanuel Macron à la création d'En Marche en 2016. Comme Mediapart l'a documenté depuis 2019, sans que cela n'émeuve personne dans les rangs de la majorité, Jean-Jacques Bridey est suspecté d'avoir détourné **plusieurs centaines de milliers d'euros**, en se faisant notamment rembourser deux fois ses notes de restaurant.

Mediapart republie ci-dessous l'article « Les mirobolantes notes de frais de la députée Coralie Dubost », mis en ligne le 29 avril 2022.

Passer des après-midi sur une plage privée au bord de la Méditerranée aux frais du contribuable est tout à fait légitime. C'est en tout cas l'avis de la députée Coralie Dubost, qui explique à Mediapart qu'il s'agissait de simples réunions de travail avec son équipe. Mais ce n'est pas tout: l'élue de la troisième circonscription de l'Hérault, étoile montante de La République en marche (LREM) et présidente déléguée du groupe majoritaire à l'Assemblée nationale, a multiplié les usages inappropriés de ses frais de mandat, selon des informations de Mediapart.

En plus de ses escapades à la plage ou au bord de la piscine d'un célèbre domaine de la région de Montpellier, la députée a également effectué des achats astronomiques (jusqu'à 3000euros par mois) en vêtements et lingerie.

À tel point que l'enveloppe de frais mensuels de 5373euros allouée par l'Assemblée ne lui a pas suffi: début 2019, face à un découvert dépassant les 7000euros, elle a contracté un prêt auprès de La Banque postale, qui gère les comptes AFM (avance de frais de mandat) de chaque parlementaire, prétextant des travaux (en réalité inexistant) qu'elle aurait eu à faire dans sa permanence.

Sollicitée par Mediapart, la députée explique avoir désormais tout remis en ordre, en procédant à des remboursements de frais indus, après avoir fait l'objet, pour les années 2018 et 2019, d'un contrôle opéré par la déontologue de l'Assemblée nationale.



Coralie Dubost à l'Assemblée nationale, en février 2020. © Photo Nicolas Messyasz / Sipa

En théorie, les comptes AFM sont alimentés chaque mois pour que les parlementaires puissent faire face aux diverses dépenses liées à l'exercice de leur mandat. Cette confortable somme complète l'indemnité des député-es (7239,91euros) et d'autres avantages liés à leur fonction (prise en charge des déplacements, dotation informatique et matérielle de 18950euros par an).

Depuis la réforme des frais de mandats de 2017, les député-es sont contrôlé-es, de manière aléatoire (un échantillon d'élus-es est tiré au sort chaque année), par les services de déontologie. Ces derniers vérifient que les dépenses engagées **sont en lien avec l'activité parlementaire et présentent un caractère «raisonnable»**. En cas d'irrégularité, le parlementaire doit rembourser les sommes indûment prises en charge, et des **sanctions peuvent être également prononcées**.

Dans le cas de Coralie Dubost, l'examen de son compte a fait apparaître un certain nombre de «*frais qui ne rentraient pas dans le périmètre*» des dépenses autorisées et qui «*ont été régularisées*», indique la députée à Mediapart. Cette juriste de profession rejette la faute sur un ancien collaborateur qui l'aurait induite en erreur sur ce qu'il était possible de faire ou pas. «*Il m'a mal conseillée, j'ai été stupide [...], je ne suis pas une tricheuse*», se défend-elle.

Quelles dépenses ont été remboursées? Pour quel montant total? Coralie Dubost refuse de le dire, précisant simplement avoir «*contracté un prêt personnel*» pour régler l'ardoise.

Un rapport remis à l'Assemblée nationale au printemps 2021

Les dépenses somptuaires de la députée de l'Hérault sont remontées à la surface, au printemps 2021, à la faveur d'une enquête interne déclenchée par la cellule anti-harcèlement de l'Assemblée nationale, à la suite d'une «*alerte collective*» lancée par plusieurs anciens collaborateurs. Depuis 2017, Coralie Dubost a successivement embauché au moins 15 assistants et assistantes, un chiffre particulièrement élevé.

Mais, en plus des questions de souffrance au travail, le document de synthèse rédigé par le cabinet RH qui a mené les auditions des ex-salarié-es de Coralie Dubost alerte aussi sur les problèmes liés à la gestion de l'argent public de la députée. Les frais suspects portent notamment sur des «*dépenses vestimentaires mensuelles selon une fourchette allant de 1500 à 2000 euros*», indique le rapport, finalisé en avril 2021.

Point culminant des dépenses, en octobre 2018, l'élue a dépensé plus de 3300 euros de vêtements en un mois, notamment sur des sites de vente en ligne comme Vente privée, Place des tendances ou Showroom privé. Le mois précédent, ses frais d'habillement et d'accessoires s'étaient élevés à 2600 euros. Le suivant, la facture atteignait 2500 euros, notamment auprès de marques comme Sézane ou The Kooples. Ne s'agit-il pas là d'un abus? «*Il y a des tenues mandat et les tenues perso [...], je ne mets pas les mêmes affaires dans ma vie perso et dans ma vie de mandat*», rétorque la députée à Mediapart.

Sur l'année 2018, elle a aussi utilisé plus de 500 euros d'argent public dans des enseignes de lingerie (Princesse Tam Tam, Darjeeling). Coralie Dubost parle dans ce cas là d'«*avances de trésorerie, quand vous avez besoin d'un truc en dernière minute et que vous n'avez pas votre carte perso sur vous*».

Des réunions « team building » à la plage

Autre sujet d'interrogation: plusieurs dépenses dans des espaces de loisirs. En septembre 2018, la députée s'est ainsi acquittée sur ses frais de mandat d'une facture de 194 euros au Bonaventure, un restaurant de plage de Palavas-les-Flots où elle a ses habitudes, qui loue des transats à la journée. Coralie Dubost a aussi fait des réservations au restaurant La Plage, situé au bord d'une piscine, dans le domaine de Verchant (5 étoiles). «*J'y ai fait plusieurs rendez-vous de mandat*», justifie-t-elle aujourd'hui, évoquant aussi des «*temps de travail comme de team building en #quipe*».

Ces nombreuses dépenses ont entraîné des «*découvertes systématiques ou demandes de prêts complémentaires*» pour renflouer le compte AFM, indique le rapport remis à l'Assemblée. Le premier prêt contracté (6000 euros) date de décembre 2017. Mais début 2019, alors que le compte AFM de Coralie Dubost présentait encore un déficit de plusieurs milliers d'euros, elle a obtenu un autre emprunt auprès de La Banque postale.

L'établissement bancaire, qui dispose d'un bureau dédié à l'Assemblée nationale, a fait preuve d'une souplesse déconcertante. Il a en effet simplement fallu que l'équipe de la députée produise auprès de la banque un devis d'une entreprise d'aménagement, sans effectuer la commande ensuite, pour débloquer les fonds.

Questionnée sur la méthode utilisée, avec la présentation d'un devis fumeux, Coralie Dubost renvoie vers son équipe parlementaire de l'époque, qui aurait géré en toute autonomie ce dossier. «*Je signe ce qu'ils me demandent de signer*», balaye la députée.



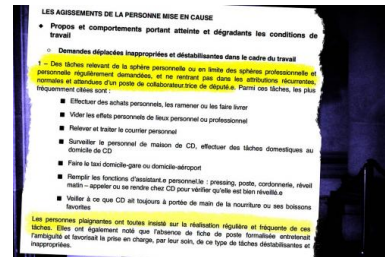
La plage privée Bonaventure à Palavas-les-flots. © Instagram plage Bonaventure

Au-delà des aspects financiers, la confusion public/privé a aussi contaminé l'ambiance de travail autour de la députée, selon l'enquête. Le rapport de synthèse pointe, à ce titre, les «*demandes inappropriées*» faites par Coralie Dubost auprès de son équipe parlementaire pour des «*tâches relevant de la sphère personnelle ou en limite des sphères professionnelle et personnelle régulièrement demandées, et ne rentrant pas dans les attributions récurrentes, normales et attendues d'un poste de collaborateur et collaboratrice de député*».

Plusieurs anciens salariés ont par exemple raconté que Coralie Dubost leur avait demandé de «*surveiller [son] personnel de maison*» ou d'«*effectuer des tâches domestiques [à son] domicile*». «*Cela ne me dit absolument rien, vous me parlez d'une période qui est révolue*», conteste la députée auprès de Mediapart.

Il lui est aussi reproché d'avoir demandé à ses équipes d'amener ses affaires au pressing ou chez le cordonnier, ou d'effectuer «*des achats personnels, les ramener ou les faire livrer*». «*Ça, ça a pu arriver*», estime Coralie Dubost, mais «*il n'y a pas eu d'instruction de ma part, c'était présenté sous forme de service*».

Contactés par Mediapart, les cinq anciens collaborateurs à l'origine de cette saisine n'ont pas souhaité s'exprimer.



Extrait du rapport remis à l'Assemblée nationale en 2021. Les faits sont contestés par Coralie Dubost. © Document Mediapart / Montage Sébastien Calvet

Auprès du cabinet RH, les plaignants ont «*insisté sur la réalisation régulière et fréquente de ces tâches*», selon le rapport de synthèse. Ils ont «*également noté que l'absence de fiche de poste formalisée entretenait l'ambiguïté et favorisait la prise en charge, par leur soin, de ce type de tâches déstabilisantes et inappropriées*». Les anciens salariés y parlent d'«*injonctions paradoxales*» et de «*consignes contradictoires*», d'une «*gestion désordonnée et confuse du temps*» et d'un dialogue «*très difficile*» avec leur députée. Le tout dans une ambiance alternant moments de «*complicité*», y compris sur le plan privé, et moments de tension extrême.

Une fois le rapport remis à l'Assemblée nationale, le déontologue a convoqué Coralie Dubost pour aborder ses conclusions. «*Le déontologue m'a dit un certain nombre de choses, c'était à l'oral*», confirme la députée, en s'étonnant toutefois du format de la procédure. «*Je n'ai jamais été contactée par un cabinet RH qui m'aurait demandé ma version des faits*», déplore-t-elle, contestant l'ensemble des faits qui lui sont reprochés. La députée, qui rappelle avoir été «*très active*» sur des textes importants (loi «*pacte*», loi «*bioéthique*...») justifie le *turn over* important dans son équipe par sa volonté de recruter des profils différents: «*J'ai donné leur chance à beaucoup de gens qui n'étaient pas du milieu politique*», se défend-elle.

Aucune suite n'aurait été donnée à son rendez-vous avec le déontologue, explique Coralie Dubost. Est-ce à dire que le dossier a été depuis enterré? Sollicité,

le déontologue de l'Assemblée nationale, Christophe Pallez, **qui avait décidé de saisir la justice** en février 2022 à la suite de la remise d'un rapport concernant le député (ex-LREM) Benoît Simian, n'a pas répondu à notre sollicitation.

Également contactée, la présidence de l'Assemblée indique pour sa part que, pour des raisons de confidentialité, elle *«n'a pas connaissance des*

signalements réalisés par la cellule [anti-harcèlement] et n'est en aucun cas destinataire des rapports qu'elle peut produire».

Boîte noire

Après avoir échangé par écrit avec la députée Coralie Dubost, nous nous sommes entretenus avec elle le jeudi 28 avril par téléphone.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.